

Que je sois piéton, cycliste, cyclomotoriste ou passager d'un véhicule le mot d'ordre est



« Partageons la route, prudence ! »

Prévue par les articles du Code de l'éducation L.312-13 et D.312- 43 à 47-1, l'éducation à la sécurité routière s'inscrit dans les composantes du socle commun de connaissances et de compétences. Cette éducation, au partage de l'espace de circulation, prise en compte de manière transversale, comporte plusieurs étapes de validation, dont les ASSR qui ouvrent droit à la préparation de la conduite des véhicules motorisés. Elle fait partie du parcours de santé et du parcours citoyen.

L'ASSR n'est qu'une étape de l'Éducation à la Sécurité Routière.

Les épreuves seront organisées dans les établissements scolaires jusqu'au 25 juin 2021 avec séance de rattrapage avant le 1er juillet 2021.

Dès votre retour au collège, nous organiserons le passage de cette épreuve d'où l'importance de se préparer et s'entraîner chez soi.

L'épreuve de l'ASSR1 est organisée pour :

- les élèves des classes de cinquième et de niveau correspondant,
- des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 14 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2021),
- les élèves ayant échoué et ne pouvant pas encore se présenter à l'ASSR2 mais désirant préparer le BSR, Brevet de Sécurité routière en 3e est indispensable pour conduire un cyclomoteur pour toute personne entre 14 et 16 ans. Le BSR s'obtient en réussissant en plus de l'ASSR 1er niveau, le stage pratique de conduite du cyclomoteur.

L'épreuve de l'ASSR2 est organisée pour :

- les élèves des classes de troisième et de niveau correspondant,
- des élèves d'autres classes qui atteignent l'âge de 16 ans au cours de l'année civile (au plus tard le 31 décembre 2020)

L'épreuve : ASSR 1 et ASSR 2

Se préparer et passer des tests pour s'entraîner à passer cette épreuve

Sensibiliser les élèves et les entraîner, le portail d'éducation à la sécurité routière (<http://www.education-securite-routiere.fr>) propose :

preparer-assr.education-securite-routiere.fr/

Vous allez trouver sur ce site :

- une phase d'entraînement (très bien fait je l'ai fait !!!)
- une phase de test avec des questions et la possibilité de voir la correction pour les erreurs commises.

- Sites d'entraînement : <http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>
- <https://eduscol.education.fr/education-securite-routiere/>

- <https://eduscol.education.fr/941/education-la-securite-routiere>

- <https://eduscol.education.fr/984/le-continuum-educatif-de-securite-routiere-enjeux-et-mise>

- [Le site national Éducation à la sécurité routière \(ESR\)](#) propose un ensemble de ressources pour s'informer et se former à la sécurité routière au collège et au lycée, et pour préparer les tests des ASSR 1 et ASSR 2. Le site recense les ressources et les actions dans les établissements scolaires.

- **L'ASSR1 n'est pas obligatoire pour passer l'ASSR2.**
- Les attestations de sécurité routière sont obligatoires pour tous les jeunes âgés de moins de 21 ans • **L'ASSR1, l'ASSR2 permettent de s'inscrire à la formation pratique du brevet de sécurité routière (BSR, catégorie AM du permis de conduire) afin de conduire un deux-roues motorisé ou un quadricycle léger à moteur.**
- **L'ASSR2 est obligatoire pour la délivrance du permis de conduire.**

Les ASSR ne constituent pas une épreuve réglementaire du code de la route, mais ont pour objectif de faire réfléchir les élèves sur des situations de prise de risques et de partage de l'espace avec les autres usagers.

Le contenu de l'épreuve :

Le contenu des épreuves porte sur quatre catégories d'usagers (piétons (y compris Rollers), cyclistes, cyclomotoristes et autres – passagers, témoins ...) et sur dix thèmes (Circulation, intersections, vitesse, équipements, passagers, comportement citoyen, développement durable, santé et conduites à risques, secourisme, distracteurs).

Déroulement de l'épreuve :

Chaque épreuve se compose de 20 questions. Le candidat doit obtenir la note de 10/20 pour obtenir l'attestation.

L'épreuve se déroule dans des **conditions d'examen** (silence, matériel interdit et placé à l'avant, feuille d'émargement...).

Chaque épreuve, d'une durée d'environ 20 minutes, est passée collectivement à partir d'une projection vidéo des questionnaires.

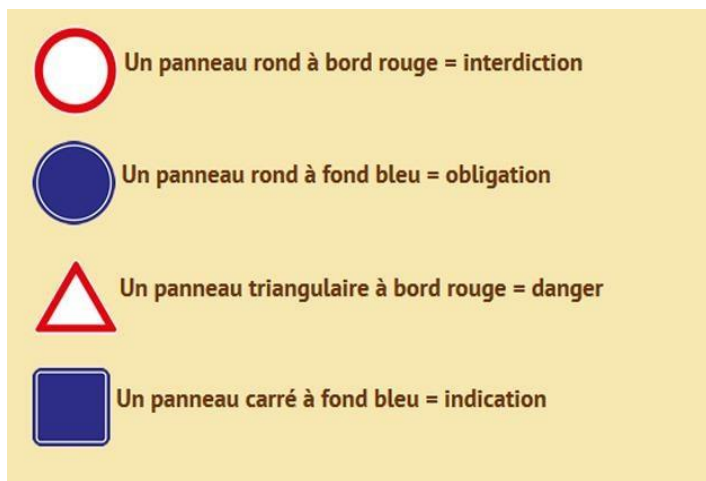
Il existe deux types de grilles : les grilles ASSR1 ont 3 colonnes (A, B, C) et les grilles ASSR2/ASR/AER comportant 4 colonnes (A, B, C, D).

Les indications de réponses uniques ou multiples sont visibles directement sur chaque question dans les vidéos des épreuves.

Vous aurez suffisamment de temps pour répondre aux questions, attention cependant, à bien cocher lisiblement vos réponses.

Quelques notions sur la sécurité routière à connaître pour sa sécurité et celle des autres

Voici les thématiques à réviser pour se préparer aux ASSR :



- les règles de circulation et de partage de la route
- les [intersections](#) : stop, cédez le passage, feux, giratoire, [rond-point](#)
- les limitations de vitesse en cyclomoteur et en voiture
- la réglementation pour le conducteur, comme l'assurance par exemple
- les équipements nécessaires en roller/skate, à vélo, en cyclomoteur, en voiture...
- les réactions à adopter en cas d'accident
- la prévention routière : fatigue, médicaments, [alcool au volant](#), drogue...

Les usages de la route : piéton, cycliste, cyclomotoriste et passager

Le piéton : Un piéton est un usager à pied, sur un trottoir ou sur la chaussée. Les usagers qui poussent un vélo ou un cyclo avec leurs mains sont donc considérés comme des piétons. Les usagers handicapés en chaise roulante, les skateboards et les trottinettes sont également considérés comme des piétons.

Je dois adopter les bons réflexes pour ma sécurité :

L'usage du téléphone portable est une source de déconcentration pour les piétons. Evitez de téléphoner en traversant. L'usage des baladeurs musicaux doit se faire à un volume qui permette d'entendre les véhicules, notamment dans la traversée de la chaussée.

Dès que la visibilité est insuffisante, utilisez autant que possible des vêtements clairs ou munis de bandes réfléchissantes ou fluorescentes

Ne traversez qu'après vous être assuré de pouvoir le faire sans risque, en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules.

Ne traversez pas en diagonale.

Lorsque la traversée est réglée par des feux de signalisation, vous devez attendre le feu vert pour les piétons avant de vous engager. Lorsque c'est un agent qui règle la circulation, attendez son signal avant de traverser.



Le cycliste :

Le cycliste, tout comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler en toute sécurité, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé, et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.

En ville :

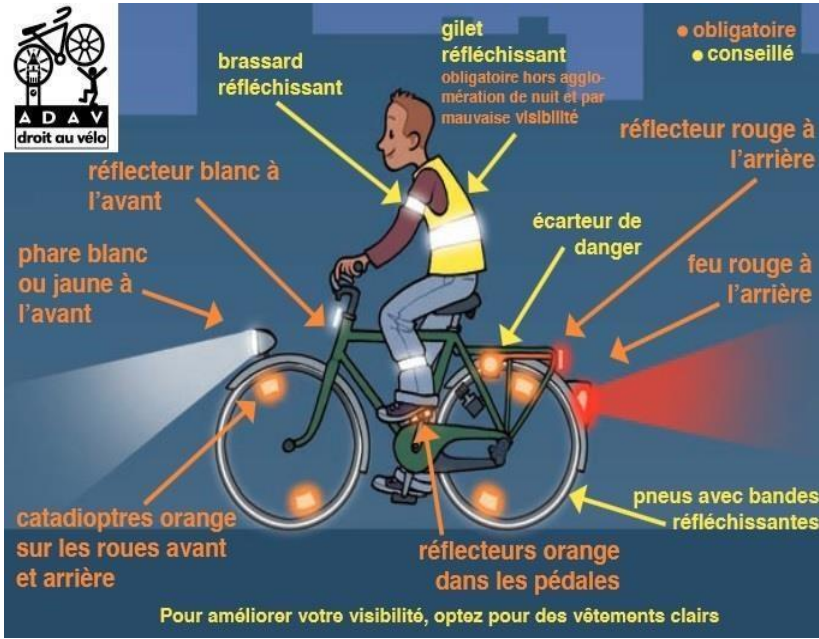
- Circulez sur le côté droit de la chaussée, mais à environ 1 mètre du trottoir et des voitures en stationnement.
- Utilisez, lorsqu'ils existent, les bandes ou pistes cyclables et les doubles sens cyclables.
- Gardez une distance de sécurité d'1 mètre au moins par rapport aux autres véhicules. - Ne zigzaguez pas entre les voitures.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir.
- Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent déboucher entre deux véhicules.
- Ne circulez pas sur les trottoirs. Seuls les enfants à vélo de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton.
- Dans les aires piétonnes, circulez à l'allure du pas.

Sur la route :

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières ou gravillons.
- Dans les virages, serrez au maximum à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer. - Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne.
- Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le.

Les cyclistes sont autorisés à rouler sur les voies vertes, les zones de rencontres ou les zones 30, sauf dispositions contraires

Equipements du cycliste  **et panneaux de signalisation à connaître par les cyclistes** pouvant être prises par les autorités municipales.



ACCÈS INTERDIT AUX CYCLES



CIRCULATION INTERDITE À TOUT VÉHICULE DANS LES DEUX SENS



PISTE OU BANDE CYCLABLE OBLIGATOIRE POUR LES CYCLES SANS SIDE-CAR OU REMORQUE



VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE TRANSPORT EN COMMUN ET AUX CYCLES.
EN L'ABSENCE DE PANONCEAU, LA CIRCULATION DES CYCLISTES EST INTERDITE DANS LES VOIES DE BUS



PISTE OU BANDE CYCLABLE CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE AUX CYCLES

À VÉLO : LES PANNEAUX DE SIGNALISATION À CONNAÎTRE



ACCÈS INTERDIT
AUX CYCLES



BANDE OU PISTE CYCLABLE
CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE
AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)



PISTE OU BANDE
OBLIGATOIRE POUR
LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)



PANONCEAU DE CATÉGORIE CYCLE :
VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE
TRANSPORT EN COMMUN
ET AUTORISÉE AUX CYCLES



SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE :
RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS
ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS
(DÉBUT ET FIN)



DOUBLE-SENS CYCLABLE :
VOIE À DOUBLE SENS POUR
LES CYCLES ET À SENS UNIQUE
POUR LES AUTRES VÉHICULES



TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE :
AUTORISATION DE DÉPASSER LE FEU ROUGE,
EN CÉDANT LE PASSAGE AUX PIÉTONS ET AUX
VÉHICULES QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT

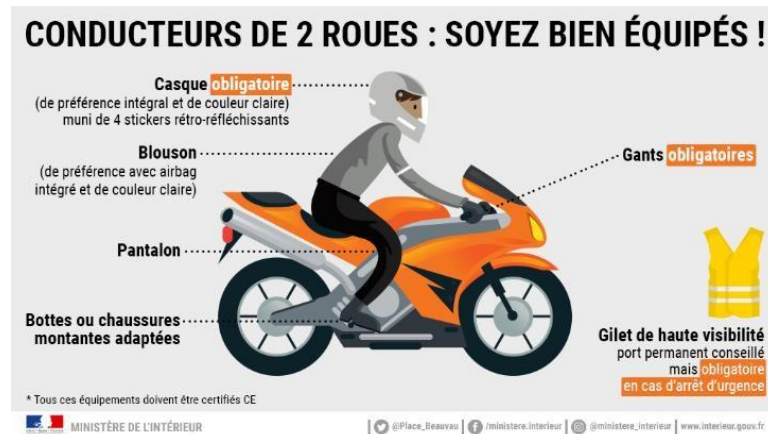


ZONE DE RENCONTRE :
PRIORITÉ AUX PIÉTONS ;
DOUBLE-SENS CYCLABLE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Le cyclomotoriste :

La catégorie AM permet de conduire dès 14 ans des cyclomoteurs (motocyclettes de moins de 50 cm³) et des voiturettes (quadracycles légers). Elle est délivrée à l'issue d'une formation d'une durée minimale de 8 heures. Cette catégorie est la seule exclue du régime de permis à points.



- Un cyclomoteur est un engin à deux roues ou plus, équipé d'un moteur dont la cylindrée ne dépasse pas 50 cm³ et dont la vitesse est limitée à 45km/h par construction.
- Le conducteur d'un cyclomoteur doit : - avoir obtenu le brevet de sécurité routière (ASSR 1 + pratique en autoécole) donnant autorisation de circuler s'il a au moins 14 ans et moins de 16 ans ; - avoir une attestation d'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule - porter un casque qui est aussi obligatoire pour le passager. Le casque doit être homologué, ajusté et correctement attaché. Le casque se remplace tous les 5 à 7ans et après un choc important. - rouler à 45 km/heure comme le permet son cyclomoteur (Débrider un cyclomoteur pour augmenter sa puissance est puni par la loi ! De plus l'assurance n'est plus valable).

Il est aussi nécessaire d'allumer ses feux de croisement de jour comme de nuit (obligatoire pour les 125 cm³ mis en circulation après le 1er juillet 2004).

Les véhicules ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route et aux riverains. Les moteurs doivent être munis d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement. L'échappement libre est interdit, ainsi que toute opération visant à supprimer ou réduire l'efficacité du dispositif d'échappement silencieux (pour les cyclomoteurs jusqu'à 50cm³ la limitation du bruit est fixée à 73 décibels).

Les facteurs de risque sur la route, en particulier sur un deux-roues motorisé sont nombreux.

La vitesse est un facteur important d'accident. Sur un cyclomoteur la vitesse est toujours limitée à 45 km/h sur route ou en ville (sauf contre-indication). Une vitesse excessive ou inadaptée augmente le risque (facteur présent dans 45% des accidents mortels) mais ne fait pas gagner beaucoup de temps. Sur un deux-roues, la vitesse, en plus du casque va réduire la visibilité du conducteur (« effet tunnel »).

Les mauvaises conditions de conduite (pluie, neige, nuit, brouillard, éblouissement du soleil) doivent être prises en compte par le conducteur pour réduire sa vitesse et ne pas être déséquilibré. En situation normale de conduite, la surface d'adhérence des pneus d'un deux-roues est dix fois moins importante que celle d'une voiture.

Les distracteurs sont des objets (téléphone, baladeur et écouteurs, GPS) ou des actions (parler avec son passager, manger,...) qui détournent la pensée, l'attention du conducteur et qui peut causer des accidents.

ATTENTION : L'état de santé, la fatigue ou l'usage de certains médicaments, peut aussi être un facteur de risque quand il agit sur les capacités de perception de d'attention du conducteur.

L'ASSR 1 ou l'ASSR 2 est obligatoire pour pouvoir s'inscrire à la formation du brevet de sécurité routière (BSR) qui correspond à la catégorie AM du permis. Pour les mineurs, une autorisation des parents ou du tuteur est obligatoire.

La formation est dispensée dans des établissements agréés par le préfet (écoles de conduite, associations, etc.)

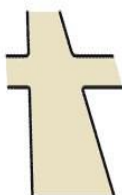
Lors de l'inscription, un livret de formation est remis à l'élève.

Les intersections, priorités et ronds-points :



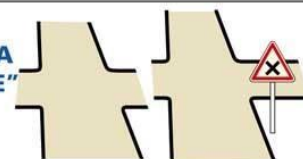
CAS GÉNÉRAL AU CARREFOUR, PRUDENCE !

Tout conducteur s'approchant d'une intersection de routes doit vérifier que la chaussée qu'il va croiser est libre, circuler à allure d'autant plus modérée que les conditions de visibilité sont moins bonnes et, en cas de nécessité, annoncer son approche.



D'après le Code de la route. Article R.415-1

CAS N°1 LA RÈGLE DITE DE LA "PRIORITÉ À DROITE"



Absence de signalisation ou croix de St André.

Lorsque deux conducteurs abordent une intersection par des routes différentes, le conducteur venant par la gauche est tenu de céder le passage à l'autre conducteur...

D'après le Code de la route. Article R.415-5

CAS N°2 UN AGENT RÈGLE LA CIRCULATION

Les indications données par les agents réglant la circulation prévalent sur toutes signalisations, feux de signalisation ou règles de circulation.

Agent de profil = Je passe

Agent de face ou de dos = Je m'arrête

D'après le Code de la route. Article R.411-28



CAS N°3 LES FEUX DE SIGNALISATION

Feu rouge = Arrêt obligatoire

Feu orange = Je m'arrête

Feu vert = Je passe

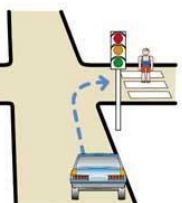
D'après le Code de la route. Article R.411-25

En cas d'arrêt des feux tricolores (ou de mise à l'orange clignotant) l'ordre de passage est réglé par les panneaux situés sous les feux.



CAS N°4 FEUX TRICOLORS

Les véhicules qui tournent à droite ou à gauche alors que le feu est vert doivent laisser passer les personnes engagées sur le passage pour piétons de la rue perpendiculaire.



CAS N°5 FLECHE CLIGNOTANTE ORANGE

Les usagers peuvent tourner à droite mais doivent céder le passage aux personnes engagées sur le passage pour piétons.

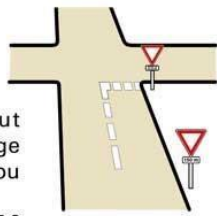


CAS N°6 CÉDEZ LE PASSAGE

À ce type d'intersection, tout conducteur doit céder le passage aux usagers venant de gauche ou de droite.

D'après le Code de la route. Article R.415-8

Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



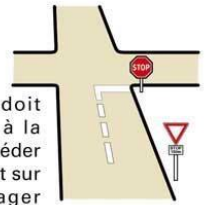
Le panneau "cédez le passage" (ici, à la fin d'une bande cyclable) implique de céder le passage aux véhicules venant de droite ou de gauche, mais n'oblige pas à un arrêt - nettement marqué - comme le stop.

CAS N°7 LE STOP

À un STOP, tout conducteur doit **marquer un temps d'arrêt** à la limite de la chaussée abordée, céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre route et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

D'après le Code de la route. Article R415-6

Les usagers circulant sur l'autre route rencontrent l'un de ces deux panneaux :



Le stop : il impose un temps d'arrêt obligatoire (les usagers de deux roues doivent poser un pied à terre)

CAS N°8 ROND POINT

Dans ce type de carrefour, sans signalisation, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique.

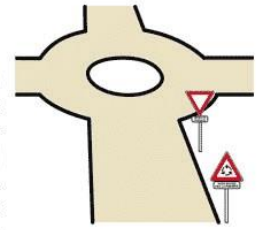


CAS N°9 LE CARREFOUR À SENS GIRATOIRE

Tout conducteur abordant un carrefour à sens giratoire est tenu, quel que soit le classement de la route qu'il s'apprête à quitter, de céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire.

Le parcours doit s'effectuer en circulant à droite.

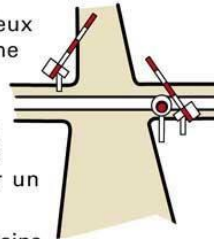
D'après le Code de la route. Article R.415-10



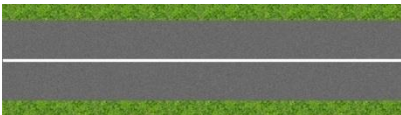
CAS N°10 PASSAGE À NIVEAU SIGNAL AUTOMATIQUE

Quand un train va passer, les feux rouges clignotants s'allument, une sonnerie retentit, puis les demi-barrières s'abaissent. Pendant tout ce temps, il est formellement interdit de franchir le passage à niveau, que l'on soit à pied, sur un deux roues ou en voiture.

ATTENTION : il peut y avoir deux trains qui se suivent ou se croisent. Le passage n'est autorisé qu'un fois les barrières relevées et le feu rouge éteint. Bien que clignotant, ce feu rouge signifie arrêt absolu alors que le feu clignotant orange que l'on peut trouver dans la circulation signifie "prudence ralentir".



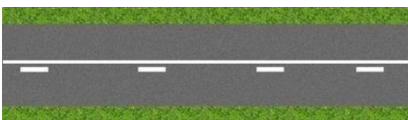
Les principales signalisations horizontales permettant de franchir la ligne ou non



Ligne en continu sur la route INTERDICTION DE FRANCHIR LA LIGNE OU DE LA CHEVAUCHER



Dépassements autorisés en restant attentif et prudent



Dépassement interdit sur la voie où apparaît la ligne continue/dépassement possible avec prudence quand on est du côté de la ligne en pointillé

Etre passager d'un véhicule :

- ✦ La ceinture de sécurité

Le premier acte responsable d'un passager montant en voiture est d'attacher sa ceinture, **à l'avant comme à l'arrière.**

Le conducteur doit refuser de rouler tant que tous ses passagers n'ont pas bouclé leur ceinture.

Mais les autres passagers peuvent prévenir le conducteur qu'une ceinture n'est pas encore attachée avant le départ et chaque passager peut aider l'autre à attacher sa ceinture.

La règle à retenir :

1 personne = 1 place = 1 ceinture

✦ **Le jeune passager**

Les enfants de moins de 10 ans montent toujours à l'arrière. Il faut veiller à ce que la ceinture soit :

- ▶ bien attachée bien positionnée (elle ne doit pas toucher le cou et doit reposer entre les hanches) et
- ▶ ajustée (elle ne doit

pas « flotter » sans quoi elle n'a pas d'utilité).

Le passager peut aussi refuser de monter avec un conducteur qui ne serait pas en état de conduire (fatigue, alcoolémie...).

Etre passager d'une voiture c'est à un moment ou un autre devoir monter et sortir du véhicule, quelques règles de bon sens sont alors à suivre. Nous devons tous faire preuve de vigilance à ces deux moments bien précis. Ainsi l'ouverture de la portière doit elle s'effectuer après avoir contrôlé l'absence de danger. Du côté gauche il faut vérifier l'absence de voitures mais aussi de deux roues ;

Du côté droit il faut vérifier l'absence de piétons ou de cycliste se faufilant entre la voiture et la bordure du trottoir.

Les enfants doivent monter et descendre d'une voiture du côté du trottoir, pour être protégés des véhicules qui circulent sur la chaussée.

✦ **Etre passager d'un bus :**

- A l'arrêt de bus, je ne descends pas sur la chaussée, je reste en arrière à l'arrivée du bus, je suis avec des camarades je ne chahute pas • Je patiente jusqu'à l'arrêt complet du bus
- Puis je monte sans bousculade
- Je présente mon titre de transport
- Je range mon sac d'école sous le siège et je m'attache avec la ceinture de sécurité
- Pendant le trajet, je reste calme afin de ne pas perturber le conducteur par du bruit ou du chahut
- A l'arrivée, je descends calmement du bus et j'attends que le bus soit éloigné avant de traverser
- Je regarde dans les 2 sens pour m'assurer qu'il n'y a pas de véhicule et puis je peux m'engager
- Je ne traverse jamais devant ou derrière un bus, DANGER

Un accident
vient de se
produire : quel
comportement
adopter :



Règle n°1 : Je
garde mon
calme

S'il n'y a
personne il faut
respecter le PAS :
Protéger, Alerter, Secourir



PROTÉGER



ALERTER



SECOURIR



Protéger

Se protéger :

afin d'**éviter les sur-accidents** : je me positionne convenablement à l'abri de tout danger pour ne pas constituer un risque d'accident complémentaire, et pour ne pas gêner l'approche des secours, je peux mettre un gilet rétro- réfléchissant (une action pourrait être menée pour que chaque enfant ait dans son sac d'école un gilet rétro-réfléchissant, un geste de prévention pour sa sécurité) afin d'être vu par tous pendant que je m'active autour de l'accident.

Protéger les lieux de l'accident : je dois baliser l'accident en faisant des gestes à l'aide des **bras**.

La nuit une **lampe** me permettra d'avertir les autres usagers afin de les faire ralentir. Je mets les feux de détresse des véhicules. Si je dispose de **triangle de pré-signalisation**, je balise les lieux si possible dans les deux directions ; je les place à 30 mètres minimum et visibles à 100m.

Si le véhicule est accessible et si je ne suis pas en danger :

- ▶ Je coupe le contact et si possible, je mets le frein à main si nécessaire
- ▶ Je ne fume pas et m'assure que personne ne le fait.
- ▶ *En cas d'incendie et si je dispose d'un extincteur*, je dirige le jet vers la base des flammes. A défaut d'extincteur approprié, j'utilise du sable, de la terre, ou une couverture mais surtout pas d'eau.

Alerter



Avant d'alerter les secours il faut identifier et hiérarchiser les problèmes à présenter aux secours et préparer rapidement un message d'alerte précis.

Il faut prévenir **les pompiers numéro de téléphone :18** ; **le SAMU le 15** ; **la police en agglomération ou la gendarmerie hors agglomération le 17.**

Avec un téléphone portable je peux aussi composer le **112 (secours européens)**

Ces numéros de téléphone sont valables dans toute la France ; l'appel est gratuit depuis une cabine téléphonique ou d'une borne d'appel d'urgence.

Il faut préparer le message d'urgence en essayant de fournir des renseignements précis sur l'accident :

- ▶ Nature de l'accident : voiture, cyclomoteur, vélo.
- ▶ Lieu exact (si l'on ne connaît pas le lieu avec précision, décrire des points de repères possibles : constructions, panneaux, travaux...)
- ▶ Le nombre et l'état des victimes (s'ils sont bloqués dans le véhicule)
- ▶ Les circonstances particulières éventuelles : matières dangereuse immersion, incendie. Ces indications vont permettre aux secours d'intervenir plus rapidement et d'apporter le matériel adapté à l'accident ;

Secourir

Si je ne connais pas les gestes de premier secours ou si je ne les maîtrise pas (formation ancienne, ou peu habitué), il ne faut pas toucher la victime, son état pourrait s'aggraver.

Dans tous les cas, je dois couvrir et reconforter la victime.

Je dois m'assurer que le blessé respire, si ce n'est pas le cas, j'ôte les corps étrangers présents dans sa bouche et je pratique le bouche-à-bouche, *si je le maîtrise **mais ce n'est pas la priorité.***

Je desserre ses vêtements (col, ceinture).

Je place le blessé en position latérale de sécurité : Si la victime est inconsciente, et si sa poitrine se soulève régulièrement, donc elle respire, il faut libérer les voies aériennes et la placer en position latérale de sécurité. **Mais attention, ce geste ne peut être fait que si vous avez été formé à la mise en position latérale de sécurité, d'où la nécessité de se former aux GQS (gestes qui sauvent) ou PSC1 (Prévention Secours Civiques). C'est un geste technique répondant à un protocole très précis.**

Je compresse les plaies en cas de saignement abondant.

Dans tous les cas, nous vous invitons à faire la formation GQS (Gestes Qui Sauvent) ou PSC1 (Prévention Secours Civiques) pour apprendre les notions de secourisme.

Et j'ajoute, même si vous avez suivi des formations, il est nécessaire de suivre régulièrement des formations « de révisions » pour s'exercer à pratiquer ces gestes.

De toute façon, dès lors que les secours sont appelés, l'opérateur secouriste que vous aurez au téléphone vous guidera dans les gestes de premiers secours jusqu'à l'arrivée des professionnels du secourisme.

Ce qu'il ne faut jamais faire

Il ne faut pas donner à boire à un blessé, ni lui enlever son casque s'il en a un, ni la déplacer (sauf risque imminent) ou essayer de le sortir de son véhicule.

Si l'on est amené à déplacer le blessé, il faut éviter la torsion de la colonne et l'ensemble tronc/cou/tête doit composer un bloc rigide, il ne faut pas le tirer par les membres.

Bon courage pour votre préparation mais le site est très bien fait et permet de retenir l'essentiel.

L'ensemble des règles ci-dessus ne sont pas complètes vous en trouverez d'autres au fur et à mesure de votre préparation et de votre entraînement à l'ASSR.

Magalie LENFANT